



**EXCUSÉS :** Michel BERNOS, Jean-Yves LALANNE, Je'ronique  
LIPSOS SAUENAVE, Nicolas PATRIARCHE

La séance est ouverte par ..... Michel CAPERAN ..... , doyen(ne) d'âge de l'Assemblée, qui, après appel nominal, constate le quorum.

..... Michel CAPERAN ..... désigne ensuite le secrétaire de séance,  
Mme VALÉRIE REVEL

Le Comité Syndical étant réputé installé et complet, il est ensuite procédé à l'élection du Président.

# ELECTION DU PRESIDENT

## Premier tour de scrutin

Le doyen d'âge invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par les articles L 5211-2 et L 2122-4, et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, remet fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Les opérations de dépouillement des votes sont réalisées par M<sup>me</sup> Jardie REVEL....., secrétaire de séance et un conseiller syndical volontaire : M. Jean-Paul DENAX.....

Candidat(s):  
- M. Nicko DUORET  
- M.....  
- M.....

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Inscrits..... 31  
- Votants..... 21  
- Abstentions..... 0  
- Bulletins nuls..... 0  
- Bulletins blancs..... 0  
- Suffrages exprimés..... 11

Ont obtenu ( M. Nicko DUORET...voix (21)  
( M.....voix ( )  
( M.....voix ( )

M. Nicko DUORET.....ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé. Il prend la présidence de la séance.

## Deuxième tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Inscrits..... 31  
- Votants.....  
- Abstentions.....  
- Bulletins nuls.....  
- Bulletins blancs.....  
- Suffrages exprimés.....

Ont obtenu ( M.....voix ( )  
( M.....voix ( )  
( M.....voix ( )

M.....ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé. Il prend la présidence de la séance.

### Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Inscrits..... 31
- Votants.....
- Abstentions.....
- Bulletins nuls.....
- Bulletins blancs.....
- Suffrages exprimés.....

Ont obtenu ( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )

M.....ayant obtenu la majorité relative, est proclamé Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé. Il prend la présidence de la séance.

### LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

En vertu de l'article L 1111-1--1 du Code général des collectivités territoriales, il est fait lecture de la Charte de l'Elu local.

### DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Aux termes de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci et puisse être supérieur à 15.

L'organe délibérant peut toutefois décider, à la majorité des deux tiers, de fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 % de son effectif, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de ce dernier et puisse être supérieur à 15.

Le Président propose de fixer à **2** le nombre de vice-présidents.

Le Comité Syndical décide, à .....*à l'unanimité*....., de fixer le nombre de Vice-Présidents à .....*2*.....

## ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du premier Vice-Président.

Candidat(s):                   - M. Thierry CARRERE  
                                      - M.....  
                                      - M.....

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Inscrits..... 31  
- Votants..... 21  
- Abstentions.....  
- Bulletins nuls..... 0  
- Bulletins blancs..... 0  
- Suffrages exprimés..... 21

Ont obtenu ( M. Thierry CARRERE ..voix (21)  
(  
( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )

M. Thierry CARRERE.....ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier Vice-Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé.

### Deuxième tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Inscrits..... 31  
- Votants.....  
- Abstentions.....  
- Bulletins nuls.....  
- Bulletins blancs.....  
- Suffrages exprimés.....

Ont obtenu ( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )

M.....ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier Vice-Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé.

### Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Inscrits..... 31  
- Votants.....  
- Abstentions.....  
- Bulletins nuls.....  
- Bulletins blancs.....  
- Suffrages exprimés.....

Ont obtenu ( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )

M.....ayant obtenu la majorité relative, est proclamé premier Vice-Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé.

## ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Vice-Président.

Candidat(s):                   - M. Bernard PEYROLET  
                                      - M.....  
                                      - M.....

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Inscrits..... 31  
- Votants..... 21  
- Abstentions.....  
- Bulletins nuls..... 0  
- Bulletins blancs..... 0  
- Suffrages exprimés..... 21

Ont obtenu ( M. Bernard PEYROLET voix (21)  
(  
( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )

M. Bernard PEYROLET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième Vice-Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé.

### Deuxième tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Inscrits..... 31  
- Votants.....  
- Abstentions.....  
- Bulletins nuls.....  
- Bulletins blancs.....  
- Suffrages exprimés.....

Ont obtenu ( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )

M.....ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième Vice-Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé.

### Troisième tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Inscrits..... 31  
- Votants.....  
- Abstentions.....  
- Bulletins nuls.....  
- Bulletins blancs.....  
- Suffrages exprimés.....

Ont obtenu ( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )  
(  
( M.....voix ( )

M.....ayant obtenu la majorité relative, est proclamé deuxième Vice-Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé.

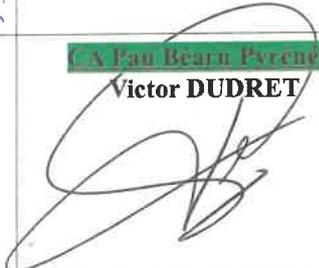
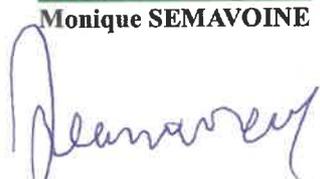
**Le procès-verbal correspondant est établi sur le champ, en trois exemplaires, et signé par l'ensemble des élus, pour affichage dans les 24 heures (article L 2122-12 du CGCT).**

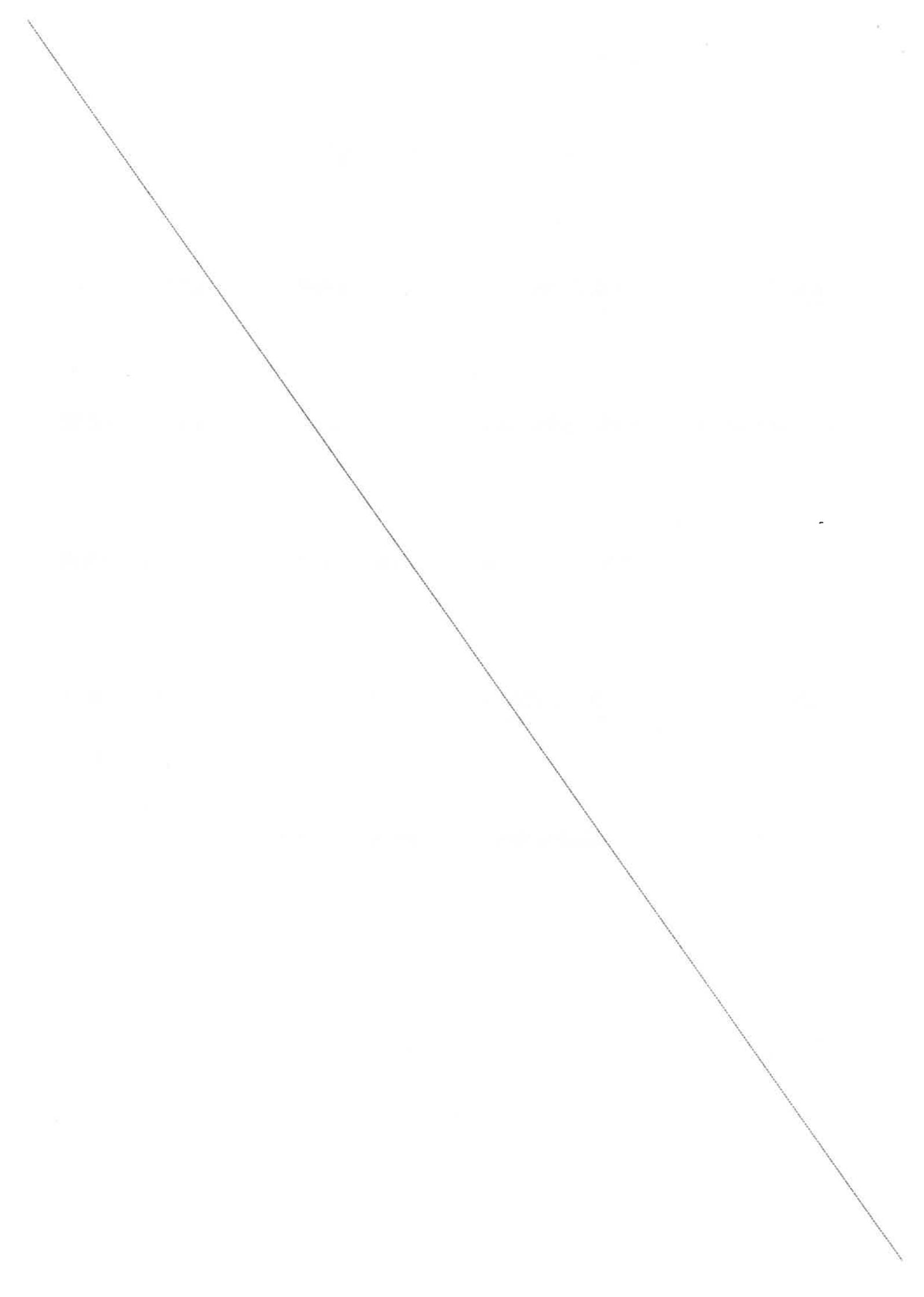
**Fait à Pau, le 24 septembre 2020**

# Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Pau

Séance du 24 septembre 2020

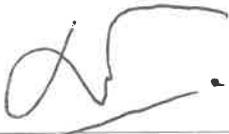
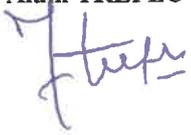
16 H

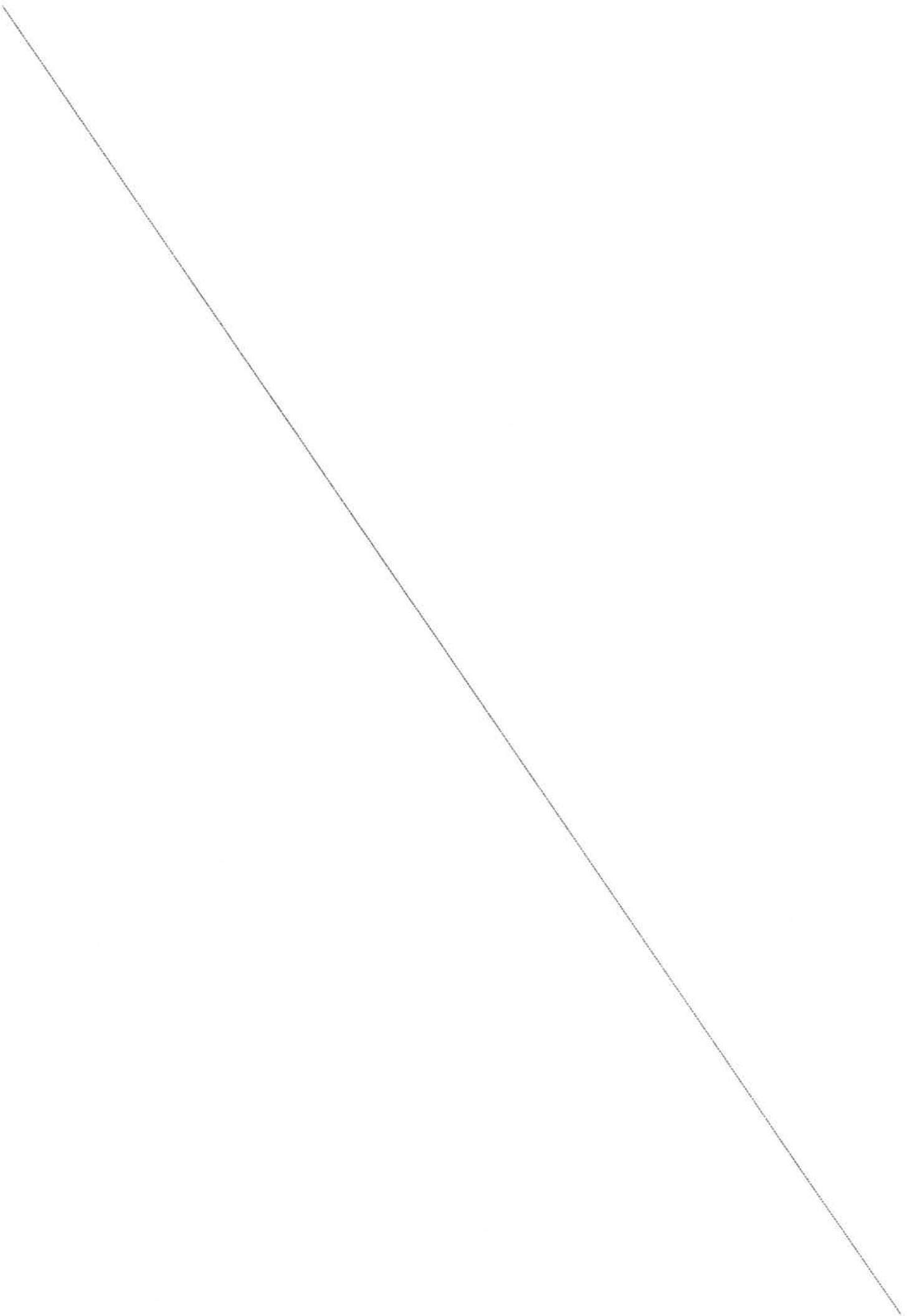
<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Mohamed AMARA</b>	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>François BAYROU</b>  suppléé par K. Belonoggi	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Michel BERNOS</b>  Excusé	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Patrick BURON</b> 
<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Michel CAPERAN</b> 	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Jean-Marc DENAX</b> 	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Victor DUDRET</b> 	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Jean-Yves LALANNE</b>  Excusé
<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Véronique LIPSOS SALLENAVE</b>  Excusée	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Jérôme MARBOT</b>	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Marie-Claire NÉ</b> 	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Nicolas PATRIARCHE</b>  Excusé
<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Francis PEES</b>	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Jean-Louis PERES</b> 	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Josy POUEYTO</b> 	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Valérie REVEL</b> 
<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Martine RODRIGUEZ</b> 	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Eric SAUBATTE</b>	<b>CA Pau Béarn Pyrénées</b> <b>Monique SEMAVOINE</b> 	



**Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Pau**

**Séance du 24 septembre 2020**  
**16 H**

<p><b><u>CC Nord Est Béarn</u></b> Marie-Pierre CABANNE</p> 	<p><b><u>CC Nord Est Béarn</u></b> Thierry CARRERE</p> 	<p><b><u>CC Nord Est Béarn</u></b> Marc GAIRIN</p> 	<p><b><u>CC Nord Est Béarn</u></b> Didier LARRAZABAL</p>
<p><b><u>CC Nord Est Béarn</u></b> Xavier LEGRAND- FERRONIERE</p> 	<p><b><u>CC Nord Est Béarn</u></b> Alain TREPEU</p> 	<p><b><u>CA Tarbes Lourdes Pyrénées</u></b> Claude ANTIN</p>	



Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Pau

Séance du 24 septembre 2020  
16 H

<p><u>CC Luys en Béarn</u> Jean-Yves COURREGES</p> 	<p><u>CC Luys en Béarn</u> Philippe LABORDE-RAYNA</p> 	<p><u>CC Luys en Béarn</u> André LANUSSE-CAZALE</p> 	<p><u>CC Luys en Béarn</u> Marc PEDELABAT</p> 
<p><u>CC Luys en Béarn</u> Bernard PEYROULET</p> 			

